



Horaires d'ouverture au public
du lundi au jeudi de 7H00 à 13H30
le vendredi de 7H00 à 12H30

FORMALITE DE PUBLICITE POUR INSCRIPTION AU RCS

Arrêté n° 122 CM du 08/02/2010 modifié portant fixation des tarifs de l'Imprimerie officielle — LP n° 2013-21 du 16/07/2013 - Art. LP 342-2 alinéa 1^{er} du code des impôts (TVA 13%)
Délibération n° 2004-55 APF du 11 mars 2004 portant réglementation du Registre du commerce et des sociétés modifiée

Toute inscription au RCS (immatriculation, modification et radiation) fait l'objet d'une insertion dans le Journal officiel de la Polynésie française. Une des conditions préalables à cette parution est l'obtention d'un justificatif de paiement.

Votre formalité s'effectue via le téléservice 'ARERE hébergé sur www.lexpol.pf. Sur 'ARERE, une fois le paiement de votre insertion effectué, une facture numérique sera téléchargeable dans le menu "Mes commandes".

Si vous ne disposez pas d'internet, adressez-vous au guichet de la Régie de recettes.

Cette facture, au guichet ou en ligne, remplace le "récépissé de paiement pour inscription au RCS". Elle vous permettra de poursuivre vos démarches auprès de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM).

En l'absence de ce document, votre dossier ne pourra pas être traité.



Mode de paiement :

- paiement en ligne sécurisé PAYZEN
- virement sur le compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) 10071 98401 00001000385 20 <http://lexpol.cloud.pf/>
- chèques, espèces, Terminal de Paiement Electronique (TPE)

En cas de règlement par virement dans le compte DFT, adresser un mail de notification à regie@imprimerie.gov.pf en précisant votre nom et prénom et type de formalité.

En cas de rejet du dossier, veuillez présenter obligatoirement à la Régie de recettes par voie électronique ou au guichet :

- votre demande de remboursement motivée ;
- votre RIB ;
- l'original de la facture ;
- l'attestation du rejet délivrée par le TPI-RCS ou la CCISM-CFE.

Types de formalités et tarifs (Tarif applicable à compter du 1^{er} octobre 2023) :		
Immatriculation	HT	TTC
Entreprise individuelle (Type A)	2 475	2 797
Société commerciale et coopérative (Type B)	6 325	7 147
Société civile (Type C)	5 225	5 904
GIE (Type D)	7 975	9 012
Modification	HT	TTC
Entreprise individuelle (Type A)	2 475	2 797
Société commerciale et coopérative (Type B)	3 300	3 729
Société civile (Type C)	2 200	2 486
GIE (Type D)	3 300	3 729
Radiation	gratuit	